

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 29 - Saint Andiol - Réaménagement de l'entrée Sud-Est de la ville (route de Cavaillon) - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Saint Andiol souhaite réaménager l'entrée sud-est de la Commune par la RD 29 (route de Cavaillon) du PR 14+205 au PR 14+490, pour réduire la vitesse des véhicules en diminuant la largeur de la chaussée et en maintenant l'alignement de platanes. Cette voirie fortement réduite permettra un trafic apaisé. La création d'un cheminement piéton est prévue ainsi que des stationnements latéraux afin d'éviter les stationnements anarchiques.

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer par convention à la commune sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Saint Andiol, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures et caniveaux pour un montant de 33 555 €

Ce projet est par ailleurs soutenu par le Département au titre de l'aide aux communes pour un montant de 115 510 €(ce qui représente 73% du montant total de l'opération fixé à 158 109 €hors chaussées).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

